



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires  
Service Territoires et Développement  
Connaissance des Territoires  
et Missions Interministérielles

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DEMANDE DE RENOUELEMENT D'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE DE SABLE ET GRAVIERS  
AUX LIEUX DITS " AUX AJONCS ", " GUINE " ET " LAUSSIGNAN " SUR LA COMMUNE DE LAYRAC

Il sera procédé à une enquête publique de 31 jours, **du 4 septembre 2013 au 4 octobre 2013 dates incluses**, sur la demande présentée par Monsieur Philippe DURAND, président de la SAS ROUSSILLE, dont le siège social est situé au lieu-dit « Au Pont » à Layrac (47390), en vue d'être autorisé à renouveler l'exploitation d'une carrière de sable et graviers aux lieux-dits "Aux Ajoncs", "Guine" et "Laussignan" sur la commune de Layrac (47390).

Cette enquête concerne donc les communes de Layrac, Bon-Encontre, Castelculier, Lafox, Sauveterre-Saint-Denis, Moirax et Boé.

Les pièces du dossier, l'avis de l'autorité administrative de l'État sur l'évaluation environnementale ainsi qu'un registre d'enquête, ouvert par le maire, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies de Layrac, Bon-Encontre, Castelculier, Lafox, Sauveterre-Saint-Denis, Moirax et Boé pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture suivants :

Layrac	lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Bon-Encontre	lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Castelculier	du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 samedi de 9h à 12h
Lafox	lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h samedi de 10h à 12h
Sauveterre-Saint-Denis	mardi de 8h30 à 12h mercredi de 13h30 à 16h vendredi de 13h30 à 16h
Moirax	lundi de 14h à 19h mardi et jeudi de 17h à 19h mercredi de 9h à 12h et de 17h à 19h vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Boé

lundi au jeudi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Les observations éventuelles seront consignées sur le registre ou adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Layrac, siège de l'enquête publique.

Cet avis d'enquête figurera également sur le site internet de la préfecture [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) avec un résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de danger du dossier et l'avis de l'autorité administrative de l'État sur l'évaluation environnementale.

**M. Jean-Paul NOUHAUD**, désigné en qualité de commissaire enquêteur, siégera à la mairie de Layrac où toutes les observations pourront lui être adressées :

- Le mercredi 4 septembre de 9 h à 12 h
- Le jeudi 12 septembre de 14 h à 17 h
- Le mardi 17 septembre de 9 h à 12 h
- Le vendredi 27 septembre de 14 h à 17 h
- Le vendredi 4 octobre de 14 h à 17 h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la préfecture et dans les mairies de Layrac, Bon-Encontre, Castelculier, Lafox, Sauveterre-Saint-Denis, Moirax et Boé.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Agen, le 31 JUIL. 2013

pour le préfet, *absent*  
le secrétaire général ~~par intérim~~

  
Johann MOUGENOT  
sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot